



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale
des Territoires et de la Mer*

Bayonne, le 26 juillet 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel
Téléphone : 05 59 01 64 19
Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
Réf : VM LET191152

Lettre recommandée avec A/R n° 1A 155 523 5305 4

Monsieur le Responsable,

Suite à mon courrier du 21 juin 2019 concernant le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau relatif à des travaux sur les culées d'un pont situé sur la RD15-PR3+200 sur la commune d'Irouléguy, enregistré sous le numéro 64-2019-00098, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement.

Par la présente, je vous donne mon accord pour le commencement de l'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le responsable de l'unité Police de l'Eau
Pays Basque**


Arnaud Bidart

Monsieur le Responsable
Conseil départemental – UTD Basse
Navarre et Soule
18 avenue de Gibraltar
64120 Saint-Palais